

IX^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Birmingham, 25-28 octobre 1993)

L'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a tenu sa IX^e session du 25 au 28 octobre 1993 à Birmingham en présence de quelque 500 délégués représentant 148 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Lors de l'ouverture de la session, le président de la Fédération M. *Mario Villarroel Lander*, s'est réjoui de constater que la Fédération a acquis l'image d'une institution à la hauteur de ses responsabilités. «Mon vœu», a-t-il dit, «est de poursuivre ce mouvement ascendant au bénéfice de nos Sociétés nationales (...). Certes un tel engagement est ambitieux, mais il faut diriger nos efforts dans ce sens et nous évertuer à appliquer les lignes directrices du Plan de travail stratégique pour les années 90». De même le président a rappelé l'importance de la diffusion des Principes fondamentaux du Mouvement et du droit humanitaire et la contribution spécifique du Mouvement au respect de la dignité humaine, car «le Mouvement ne peut qu'appuyer une politique de paix et de justice. Il ne sert aucun intérêt national et ne voit donc que celui de l'être qui souffre sans défense. Assister son prochain en détresse, n'est-ce pas jeter des semences de paix et de respect de la dignité humaine?»

Le président du CICR, M. *Cornelio Sommaruga*, a pour sa part souligné la nécessité «d'améliorer l'efficacité du Mouvement pour prévenir, assister et protéger, d'agir avec tact mais rapidement et sans hésitation». Face aux difficultés, il convient de ne jamais perdre courage et d'agir avec persévérance, rigueur et humilité.

Le Secrétaire général ad interim, M. *George Weber*, présentant le rapport d'activité de la Fédération depuis la VIII^e session de l'Assem-

blée, s'est réjoui de constater que la Fédération est en train de gagner en influence et en vigueur au sein du monde humanitaire. Il espère qu'à la fin de la décennie, la Fédération sera dotée de 185 Sociétés nationales fortes, bien dirigées et très performantes et qu'elle sera à même d'aider davantage de communautés et de rendre les populations moins vulnérables dans les zones à risque.

L'Assemblée générale a ensuite examiné plusieurs sujets dont la *Revue* rend compte ci-dessous:

1. Elections

● *Président*: L'Assemblée générale a réélu le **Dr. Mario Villarroel Lander** président de la Fédération pour un mandat de quatre ans.

Le Dr. Villarroel Lander, qui est président de la Fédération depuis novembre 1987, a obtenu 94 voix contre 54 au Dr. Gudjon Magnusson, président de la Croix-Rouge islandaise.

● *Vice-présidents*: L'Assemblée générale a élu les Sociétés nationales et nommé les vice-présidents de la Fédération comme suit, pour une période de quatre ans:

— Croix-Rouge britannique	Lady Limerick
— Croix-Rouge cubaine	M. Esmildo Gutiérrez Sanchez
— Croix-Rouge espagnole	M^{me} Carmen Mestre
— Croix-Rouge du Honduras	M^{me} Meneca de Mencía
— Croissant-Rouge jordanien	Dr. Mohamed El Hadid
— Croissant-Rouge malais	Dr. V.T. Nathan
— Croix-Rouge de Sierra Leone	Mr. Lloyd Ado During
— Croissant-Rouge soudanais	Prof. Mamoun Youssif Hamed

— Le **Dr. Karl Kennel** est de droit le neuvième vice-président de la Fédération en sa qualité de président de la Croix-Rouge suisse.

● *Conseil exécutif*: L'Assemblée générale a élu comme membres du Conseil exécutif, pour un mandat de quatre ans, les 16 Sociétés nationales des pays suivants:

Afrique

Ethiopie
Maroc
Rwanda
Sénégal
Swaziland

Europe

Allemagne
Danemark
France
Turquie

Asie/Pacifique

Arabie Saoudite
Australie
Chine
Japon

Amériques

Brésil
Etats-Unis
Mexique

● *Secrétaire général*: L'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil exécutif, a nommé **M. George Weber** au poste de Secrétaire général de la Fédération. M. Weber avait été nommé Secrétaire général ad interim par le Conseil exécutif en septembre 1992 et avait pris ses fonctions en janvier 1993.

● *Trésorier général*: L'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil exécutif, a nommé **M. Bengt Bergman** au poste de Trésorier général de la Fédération, pour une période de quatre ans.

● *Commissions statutaires*: Lors de sa dernière séance, l'Assemblée générale a élu pour quatre ans les présidents et les membres des cinq Commissions statutaires: Finances, Secours, Jeunesse, Santé et Services communautaires, Développement.

2. Admission de nouvelles Sociétés nationales

L'Assemblée générale a admis comme membres de la Fédération les Sociétés nationales suivantes:

Croix-Rouge d'Antigua-et-Barbuda
Croix-Rouge croate
Croix-Rouge tchèque
Croix-Rouge maltaise
Croix-Rouge de Namibie
Croix-Rouge des Seychelles

Croix-Rouge slovaque
Croix-Rouge slovène
Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis
Croix-Rouge d'Ukraine
Croix-Rouge de Vanuatu

et de confirmer l'admission de la Croix-Rouge d'Estonie.

Ces admissions portent à 161 le nombre total des membres de la Fédération.

3. Plan et budget 1994-1995

L'Assemblée générale a approuvé le budget proposé par le Secrétaire général pour 1994 et 1995 s'élevant respectivement à Frs. 46 304 000 et Frs. 46 812 000.

4. Questions relatives à la santé et au travail social

La Commission de la santé et des services communautaires a débattu de plusieurs sujets qui ont fait l'objet de résolutions, telles que le renforcement du rôle de la Fédération dans les domaines de la prévention et de la gestion des maladies contagieuses, de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène lors des actions de secours et dans les programmes de soins de santé primaires assurés par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Les Sociétés nationales ont été invitées à mettre en œuvre des activités à long terme dans ces domaines et à assurer la formation du personnel et des volontaires aux méthodes d'hygiène, aux techniques de contrôle de la qualité de l'eau, de la distribution et des stockages de l'eau lors de catastrophes naturelles ou dans les programmes de lutte contre les maladies contagieuses.

En outre l'Assemblée a recommandé à toutes les Sociétés nationales et à la Fédération de poursuivre leurs activités visant à répondre aux besoins des personnes handicapées et à en assurer la pleine intégration.

Enfin l'Assemblée a exhorté les Sociétés nationales à insérer dans leurs activités de formation un programme de soutien psychologique aux victimes de catastrophes naturelles et autres événements traumatisants.

5. Développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

L'Assemblée générale, après avoir adopté le rapport de la Commission du développement, a demandé au Secrétaire général d'élaborer une politique de développement de la Fédération qui doit compléter les Principes et règles de la coopération au développement et, entre autres, viser à cibler les groupes les plus vulnérables en vue de répondre à leurs besoins spécifiques, développer les capacités des collectivités et des individus afin qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes et faire progresser la préparation aux catastrophes.

6. Secours

L'Assemblée générale, sur la base des recommandations de la Commission des Secours, a adopté le texte révisé des Principes et règles régissant les actions de secours en cas de désastre ainsi que la politique de la Fédération en matière de préparation aux désastres et la politique en matière de réhabilitation et de reconstruction. Elle a en outre recommandé que le Conseil des Délégués approuve le Code de conduite pour les organisations intervenant lors des opérations de secours en cas de catastrophe (voir «Session du Conseil des Délégués», p. 506).

7. Jeunesse

L'Assemblée a adopté le rapport de la Commission de la Jeunesse, laquelle a concentré ses efforts sur la mise en œuvre de la politique de la Jeunesse élaborée en 1991.

8. Plan de travail relatif à la stratégie pour les années 90

L'Assemblée générale a adopté un plan de travail relatif à la stratégie des années 90; elle a invité toutes les Sociétés nationales à sélectionner et mettre en œuvre les activités énumérées dans le plan de travail révisé. Le Conseil exécutif, pour sa part, favorisera et suivra régulièrement l'exécution du plan de travail par les Sociétés nationales et le Secrétariat.

L'Assemblée a aussi invité les présidents des Commissions statutaires et le Secrétaire général à assurer le suivi de l'exécution de ce plan.

9. Les femmes et le développement

L'Assemblée générale a de nouveau exhorté les Sociétés nationales à mettre en œuvre des programmes particuliers visant à réduire la vulnérabilité des femmes; elle a aussi encouragé la Fédération à participer à la IV^e Conférence mondiale sur les femmes et le développement prévue à Pékin en 1995.

10. Intégrité des Sociétés nationales membres

L'Assemblée générale a adopté des mesures destinées à protéger l'intégrité des Sociétés nationales ainsi que leur aptitude à remplir leur mission de façon efficace et à respecter les Principes fondamentaux du Mouvement. Le Secrétaire général a été prié de préparer des propositions d'action concrètes, y compris un système adéquat de rapport des Sociétés et une analyse des caractéristiques d'une Société forte. Ces propositions seront soumises au Conseil exécutif, à sa prochaine session.

11. 75^e anniversaire de la Fédération

L'Assemblée générale a pris connaissance d'un rapport concernant la préparation de la célébration du 75^e anniversaire de la Fédération en 1994. Le projet englobe une exposition au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (avril-octobre 1994 à Genève), la publication d'un ouvrage retraçant l'histoire de la Fédération, une campagne d'information le 5 mai 1994 et l'élaboration de matériel promotionnel pour les Sociétés nationales. En outre une exposition sera organisée à Paris à l'occasion de la réunion du Conseil exécutif et des cérémonies parrainées par la Croix-Rouge française en mai 1994 et organisées en collaboration avec les Croix-Rouges américaine, britannique, italienne et japonaise co-fondatrices de la Ligue (Fédération) en 1919.